

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Questions administratives et financières

FORMULAIRE CITES STANDARD DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT
POUR LES MEMBRES DES COMITÉS POUR LES ANIMAUX ET LES PLANTES

1. Le présent document a été soumis par la Présidente du Comité permanent.*
2. À sa 18e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté la résolution Conf. 18.2, *Constitution des comités*. Les Parties ont convenu d'inclure au paragraphe 8 de la résolution une section sur les conflits d'intérêts au sein des comités formés de particuliers, dont le texte se lit comme suit :
 8. *DÉCIDE que par « conflit d'intérêts » on entend tout intérêt financier qui pourrait porter gravement atteinte à l'impartialité, l'objectivité ou l'indépendance d'un individu dans la réalisation de ses tâches en sa qualité de membre d'un comité. L'emploi d'un candidat en soi ne constitue pas automatiquement un conflit d'intérêts. Pour les comités dont les membres siègent à titre individuel, comme le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, la procédure suivante s'applique :*
 - a) *les Parties proposant des candidats aux postes de membre ou de membre suppléant doivent leur demander, outre leur nom et leur curriculum vitae, de remplir une déclaration d'intérêt qui est communiquée aux Parties de la région concernée avant la session de la Conférence des Parties au cours de laquelle les membres sont élus. Dans cette déclaration, présentée sur le formulaire de divulgation convenu par le Comité permanent, le candidat mentionne tout intérêt financier susceptible de remettre en question son impartialité, son objectivité ou son indépendance dans la conduite de ses fonctions de membre ou de membre suppléant du Comité ;*
 - [...]
 - c) *chaque membre et chaque membre par intérim, au début de chaque session du comité, déclare, en utilisant le formulaire de divulgation convenu par le Comité permanent, s'il a un intérêt financier qui, d'après lui, pourrait porter atteinte à son impartialité, son objectivité ou son indépendance, relatif à tout point à l'ordre du jour de cette session du comité. Un conflit d'intérêts peut aussi être soulevé par une source crédible et porté à l'attention du président du comité par l'intermédiaire du Secrétariat. Si un membre a un tel intérêt financier, il peut prendre part aux débats mais pas aux prises de décisions concernant le point de l'ordre du jour en question. Lorsqu'un membre est soumis à un conflit d'intérêts potentiel, il ne présidera pas la session ou la sous-session concernant le point de l'ordre du jour en question ;*
3. À sa 75^e session (Panama City, novembre 2022), le Comité permanent a convenu d'utiliser le formulaire standard CITES pour les déclarations d'intérêts figurant dans l'annexe au présent document. Toutefois, au

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

cours des débats, Israël a proposé d'ajouter à la question 2 de du formulaire l'expression « à des fins commerciales » avant « dans la collecte », laquelle question se lirait comme suit :

2. *Au cours des quatre dernières années, avez-vous été employé ou avez-vous entretenu des relations professionnelles avec l'une des sociétés, organisations ou institutions directement impliquées, à des fins commerciales, dans la collecte, l'élevage, la propagation, le commerce intérieur ou international de spécimens d'espèces inscrites à la CITES, ou représentant directement les intérêts d'une telle entité ?*

Le Comité permanent a pris bonne note de l'amendement proposé par Israël et est convenu d'examiner la proposition à sa 77^e session (SC77).

Recommandations

4. Le Comité permanent est invité à examiner la modification proposée au *Formulaire CITES standard de déclaration d'intérêt* comme énoncé au paragraphe 3 ci-dessus.



**Formulaire CITES standard de déclaration d'intérêt
(Première page)**

Par « conflit d'intérêts », on entend tout intérêt financier qui pourrait porter gravement atteinte à l'impartialité, l'objectivité ou l'indépendance d'un individu dans la réalisation de ses tâches en sa qualité de membre du Comité. L'emploi d'un candidat en soi ne constitue pas automatiquement un conflit d'intérêts.

1. Avez-vous, vous-même ou un membre de votre famille proche, quelque intérêt financier dans le domaine faisant l'objet de la session ou des travaux auxquels vous serez amenés à participer, qui pourrait être considéré comme donnant lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent ?

Oui : Non : Si oui, veuillez préciser :

2. Au cours des quatre dernières années, avez-vous été employé ou avez-vous entretenu des relations professionnelles avec l'une des sociétés, organisations ou institutions directement impliquées dans la collecte, l'élevage, la propagation, le commerce intérieur ou international de spécimens d'espèces inscrites à la CITES ou représentant directement les intérêts d'une telle entité ?

Oui : Non : Si oui, veuillez préciser dans le tableau de la page suivante.

Je soussigné, déclare que les renseignements fournis sont exacts et qu'aucune autre situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent n'existe à ma connaissance. Je m'engage à vous informer de tout changement de circonstances, notamment si une question vient à se poser au cours de la réunion ou des travaux et je m'engage à respecter intégralement les dispositions relatives aux conflits d'intérêts énoncées au paragraphe 8 de la résolution Conf. 18.2, Constitution des comités.

Signature

Date

Nom

Région

Formulaire CITES standard de déclaration d'intérêt
(Deuxième page)

1. Type d'intérêt (p. ex. : investissements, appui à la recherche, sensibilisation, propriété intellectuelle, intérêt financier – veuillez donner des précisions sur tout brevet, travaux, etc)	2. Nom (de l'entreprise, de l'organisation ou de l'institution)	3. Propriété de (p. ex. : vous-même, un membre de votre famille, un employeur, une unité de recherche, ou autre)	4. Intérêt actuel ? (ou année où l'intérêt a pris fin)